



# INSCRIPTIONS 2018-2019

## Comment s'inscrire à Notre-Dame ?

Les inscriptions 2018-2019 en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement secondaire devraient se dérouler de la même manière que les années précédentes.

1. Les parents des élèves de 6<sup>ème</sup> primaire doivent notamment recevoir via la direction de l'école fondamentale un formulaire de la Communauté française pour le **lundi 29 janvier 2018 au plus tard**. Ce document composé de deux volets (le volet général appelé Formulaire Unique d'Inscription FUI et le volet confidentiel) reprendra diverses informations sur l'enfant ainsi que la date d'inscription dans l'école fondamentale.

Les parents doivent :

- vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant ;
- compléter la partie reprenant les écoles choisies (maximum 10) ;
- mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées : 1570 pour l'Institut Notre-Dame.

2. A partir du **lundi 19 février et jusqu'au vendredi 9 mars**, les parents (ou leurs mandants) déposent le formulaire FUI dans l'école de leur premier choix contre accusé de réception. Le volet confidentiel doit être remis sous enveloppe fermée (avec le numéro du formulaire, le nom et prénom de l'enfant). Ce formulaire confidentiel peut aussi être introduit de manière électronique ([www.inscriptions.cfwb.be](http://www.inscriptions.cfwb.be)). **Pendant ces trois semaines, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance.**

3. Les élèves prioritaires à l'inscription seront les frères et sœurs d'un élève fréquentant déjà l'établissement secondaire, les enfants issus d'un home, d'une famille d'accueil, d'un internat particulier, d'un centre d'accueil, des enfants à besoins spécifiques, ...
4. Nous disposons de **120** places en 1<sup>ère</sup> année. Si, à l'issue de la période d'inscription, la demande d'inscription est inférieure ou égale à 122 places (102% des places disponibles), tous les élèves seront considérés comme

inscrits. En cas de demande supérieure, un logiciel classera les élèves selon des critères géographiques (distances entre le domicile et l'école primaire, le domicile et l'école secondaire, l'école primaire et l'école secondaire, ...) tout en respectant les priorités citées au point 3.

5. Si, à la fin de la période des inscriptions, l'établissement est complet, il aura recours à un classement et ne pourra attribuer que 80% des places déclarées. Les 22% restant seront attribués par le classement de la Commission Interréseaux des Inscriptions (CIRI) permettant donc aux enfants n'ayant pas obtenu une place en ordre utile suite au premier classement, de conserver de réelles chances d'obtenir l'inscription souhaitée. Ce n'est que si, suite au processus d'optimisation, une place n'a pu être attribuée à l'enfant dans sa première préférence que les autres préférences seront prises en considération. De plus, rien n'indique actuellement qu'une place sera effectivement attribuée à un enfant dans sa deuxième préférence si la première n'était pas rencontrée.

Nous restons naturellement à votre écoute pour plus de précisions par téléphone **071/590047** ou par courriel [contact@ind-thuin.be](mailto:contact@ind-thuin.be)

Une soirée durant la période des inscriptions sera prévue pour une première rencontre avec les parents et les jeunes.

Nous vous fixons déjà deux rendez-vous :

1. **Le jeudi 25 janvier à 18h00** pour une séance d'informations sur l'école et ses projets (entrée par la porte de la cour de récréation, près du parking rue Fauconnier) ;
2. **Le samedi 3 mars à la journée Portes ouvertes.** Un rallye-découverte sera notamment proposé aux futurs élèves à 10h. Des précisions sur les activités de cette journée seront bientôt disponibles sur le site de l'école.

Au plaisir de vous rencontrer,

Th. Baudry, directeur